



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 33258

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le manque de médecins capables d'assurer la collecte de sang dans les Ardennes. Suite à la question orale n° 571 posée par la députée Bérengère Poletti, le mardi 20 janvier 2004, et à la réponse ministérielle sur la nécessité d'un médecin thésé pour assurer la collecte de sang, il lui demande quelles mesures il pourrait prendre si jamais le département des Ardennes ne pouvait plus assurer les collectes suffisantes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33258

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 977